

## FICHE ACTION N°4 Animation et gestion

Sous mesure 19.4 – Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation

Date d'effet : 22 avril 2016

### 1. DESCRIPTION GENERALE

#### Objectifs stratégiques et opérationnels

L'objectif est de permettre une gestion et une animation optimales du programme Leader sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, de consommer les fonds confiés par l'Autorité de gestion dans le respect de la stratégie locale de développement fixée par le Groupe d'Action Locale.

Pour les missions d'animation, il s'agit de faire émerger des actions éligibles, d'accompagner les porteurs de projet, de les mettre en réseau, de favoriser les échanges d'expériences, d'assurer la communication et l'évaluation du programme, de piloter la maquette financière et le plan de développement, d'assurer une gestion rigoureuse des fonds, d'animer les instances du GAL et de représenter les intérêts du GAL et de ses participants au niveau régional, national et européen, de conduire l'évaluation.

Pour les missions de gestion, il s'agit d'accompagner le porteur de projet dans la constitution des dossiers de demande de subvention et de paiement, de contrôler le budget de l'opération et les pièces constitutives, d'assurer la saisie dans OSIRIS, de mettre à jour la maquette financière et d'assurer le secrétariat du GAL.

#### b) Effets attendus

- la mise en œuvre de la stratégie du GAL conforme aux objectifs du programme,
- le portage de la stratégie par les membres du comité de programmation,
- la connaissance de l'existence du programme Leader par les acteurs locaux concernés par la stratégie du GAL,
- la mise en place de collaborations durables entre acteurs,
- la mise en place de partenariats publics / privés.
- la programmation continue de dossiers, ainsi que paiement régulier des subventions Leader
- la meilleure connaissance des acteurs locaux sur le territoire et le développement de partenariats entre eux
- l'amélioration de l'attractivité du territoire du Pays
- l'émergence d'opérations éligibles à Leader, qualitatives et nombreuses sur le Pays

### 2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATION

Les frais d'ingénierie locale pour l'appui aux porteurs de projets ainsi que les frais de fonctionnement et de communication directement liés à l'activité du GAL seront soutenus.

L'équipe se décompose en 1,5 ETP réparti comme suit :

- une animatrice à 1 ETP
- une gestionnaire à 0,5 ETP

### 3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention directe déterminée sur la base des dépenses réelles éligibles retenues.

## 5. BENEFICIAIRES

La structure porteuse du GAL.

## 6. COÛTS ADMISSIBLES

Sont éligibles au titre du fonctionnement, les frais liés à la gestion de la mise en œuvre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux et les coûts liés au suivi et à l'évaluation de la stratégie dès lors qu'ils sont supportés par la structure porteuse du GAL.

**Frais de personnel liés à l'opération** conformément à l'arrêté du 8 mars 2016 concernant l'éligibilité des dépenses 2014-2020

- Dépenses de personnel (salaires, gratifications, charges sociales afférentes, traitements accessoires et avantages divers) calculés sur la base de coûts réels et proportionnés au temps effectivement consacré par les salariés à la réalisation de l'action. Ce temps de travail doit être enregistré et tracé sous forme probante et contrôlable ;

- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration au réel ou sur la base d'un forfait (en fonction du mode de fonctionnement en vigueur dans la structure porteuse du projet) de la cellule technique, du Président du GAL et des membres du Comité de programmation, liés à l'opération. Le GAL veillera à conserver les pièces nécessaires et suffisantes pour justifier du caractère nécessaire des frais pour le projet.

Tous les frais liés aux relations publiques (coûts de mise en réseau -dans le cadre des projets intégrant les NTIC ou adhésion à des réseaux-).

**Frais de fonctionnement directement liés à l'opération**

Fournitures, loyer (frais locatifs), location de salle, frais d'envois;

**Acquisition ou développement en externe de logiciels informatiques, d'applications, de sites internet et acquisition de brevets, licences, droits d'auteur et marques commerciales**

**Tout équipement et matériel lié à l'opération (achat ou location)**

**Tous les frais relatifs à l'organisation d'un évènement ou d'une action liés à l'opération**

**Tous les frais d'études, de conseil, d'expertise liés à l'opération**

**Tous les frais de sessions d'information et de sensibilisation du personnel et des membres du GAL (Comité technique et Comité de programmation) sur les thématiques liées à la stratégie du GAL**

- valorisation du potentiel naturel et patrimonial pour le rayonnement des vallées
- amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle
- consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées par le renforcement de l'économie de proximité et le tourisme durable
- création d'une culture de collaboration visant à atteindre des objectifs communs
- renforcement de l'identité et amélioration de l'image du territoire

**Tous les frais de communication liés à l'opération**

## 7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les exclusions prévues au paragraphe 8.1 du PDR de Champagne-Ardenne – Description des conditions générales de mise en œuvre - devront être maintenues.

La structure doit être sélectionnée comme Groupe d'Action Locale dans le cadre de la programmation LEADER pour la période 2014-2020.

Les dépenses d'animation et de gestion du GAL sont éligibles à partir de la sélection du GAL par l'autorité de gestion à l'issue de l'appel à candidatures.

Les dépenses d'animation et de gestion du GAL doivent être identifiées dans la stratégie locale de développement.

#### 8. PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

Sans objet

#### 9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

**Enveloppe FEADER : 250 000 €**

Taux d'aide publique : 100% sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et de la réglementation nationale.

Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.

**Le soutien pour les coûts de fonctionnement et d'animation ne peut dépasser 25% de la dépense publique totale effectivement mandatée dans le cadre des SDL.**

#### 10. INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	Cible
Nombre d'actions de communication au cours de la période de programmation titre de la présente fiche action	5
Nombre de projets déposés auprès du GAL pendant la période de programmation	100
Nombre de porteurs de projet accueillis pendant la période de programmation	40
Indicateurs de résultats	Cible
Nombre d'emploi créés au cours de la période de programmation au titre de la présente fiche action	1,5
Nombre de projets accompagnés financés dans le cadre de LEADER au cours de la période de programmation	90